



Crédit Maritime Bretagne-Normandie



**Conditions tarifaires des
principaux produits et services**

**Professionnels
& Entreprises**

APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2008
ADDITIF AU 20 OCTOBRE 2008



Chère cliente, cher client,

Vous trouverez dans cette brochure nos principales conditions tarifaires applicables à compter du 1er juin 2008.

Le Crédit Maritime Bretagne-Normandie vous assure ainsi de la continuité de ses engagements de transparence, et vous apporte plus d'informations sur ses produits et services.

Votre conseiller reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter de plus amples renseignements.

Merci de votre fidélité.

**Patrick Dufour
Directeur Général**

Sommaire

-  **Suivre le fonctionnement de votre compte** 2
 - Vos opérations courantes et votre arrêté de compte
 - Vos opérations exceptionnelles
 - Les dates de valeur
-  **Utiliser vos moyens de paiement** 3
 - Choisir votre carte bancaire
 - Les services liés à votre carte
 - Retirer des espèces
 - Autoriser un prélèvement sur votre compte
 - Emettre ou recevoir un virement
 - Utiliser un chéquier
 - Les incidents ponctuels de paiement
-  **Accéder à votre banque à distance** 5
 - Par internet
 - Par téléphone
 - Par télétransmission
-  **Choisir une convention de relation** 6
-  **Gérer votre portefeuille boursier** 6
 - Ordres de bourse Euronext Paris
 - Droits de garde
-  **Gérer votre trésorerie et Financer vos projets** 7
 - Gérer votre trésorerie
 - Financer vos projets
 - Autres prestations
-  **Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger** 8
 - Vos opérations de change
 - Vos opérations par carte bancaire
 - Vos virements vers l'étranger
 - Vos virements en provenance de l'étranger



Suivre le fonctionnement de votre compte

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Vos opérations courantes et votre arrêté de compte

■ Ouverture d'un compte	gratuit
■ Frais de tenue de compte (par mois)	
■ professionnels/PME	10,50
■ associations/SCI	2,10
[A l'exclusion des comptes supports d'une convention de relation]	
■ Relevé de compte :	
■ mensuel	gratuit
■ par quinzaine (par an)	20,07
■ hebdomadaire (par an)	30,10
■ journalier (par envoi)	0,84
■ Facture professionnelle mensuelle	gratuit
■ Commission de service - frais forfaitaires de gestion liés aux agios (minimum par trimestre), si intérêts débiteurs	41,81
■ Commission de plus fort découvert (par trimestre)	0,08 %
■ Commission de mouvement (par trimestre - coût proportionnel au opérations passées au débit du compte)	0,10 %

Vos opérations exceptionnelles

■ Information commissaire aux comptes	100,00
■ Duplicata de document (par copie)	1,67
■ Duplicata de relevé de compte (par copie)	3,82
■ Recherche de document :	
■ simple (moins d'1 an)	12,73
■ complexe	devis
■ copie	0,50
■ Recherche d'adresse erronée	10,66
■ Renseignements commerciaux	12,54
■ Clôture de compte	gratuit
■ Transfert de compte d'instruments financiers vers un autre établissement	100,33

Les dates de valeur

■ Versement d'espèces au guichet	J
■ Retrait d'espèces au guichet	J
■ Remise chèques	J+3 ouvrés
■ Paiement d'un chèque	J-1calendaire
■ Emission d'un virement	J-1calendaire
■ Paiement d'un prélèvement	J-1calendaire

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.



Utilisez vos moyens de paiement

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Choisir votre carte bancaire

Les cartes Visa internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 0 825 029 029 (0,15€/min) (7 jours/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

Carte de paiement - cotisation annuelle

■ Carte Visa Business Classic	60,00
■ Carte Visa Business Gold	120,00

Les services liés aux cartes

■ Réédition du code confidentiel	16,72
■ Refabrication de carte	25,08
■ Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol	25,08
■ Recherche sur opération CB France *	30,00
■ Recherche sur opération CB Etranger *	90,05
■ Frais impayé sur porteur étranger	130,00

Retirer des espèces (en France et au sein de la zone Euro)

■ Retrait d'espèces à un distributeur Crédit Maritime ou du Groupe Banque Populaire	gratuit
■ Retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement bancaire (à compter du 9ème retrait dans le mois, par compte)	2,09

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser nos automates.

■ Retrait d'espèces au Guichet de votre agence	gratuit
--	---------

Autoriser un prélèvement sur votre compte

■ Frais de mise en place d'un avis de prélèvement :	
■ émis par un organisme financier	15,89
■ autres émetteurs	gratuit
■ Coût par opération	gratuit
■ Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP (pour 1 semestre)	6,27

Emettre ou recevoir un virement

■ Virements occasionnels ou permanents reçus	gratuit
■ Virements occasionnels émis (support papier)	2,50
■ Virements express/VSOT/VGM	7,00
■ Virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement :	
■ Frais de gestion d'un dossier de virement permanent	gratuit
■ Coût par opération	1,13

Gagnez du temps en réalisant vos transactions par Internet .

Utiliser un chéquier

■ Dépôt d'un chèque sur votre compte	gratuit
■ Paiement par chèque	gratuit
■ Envoi de chéquier à domicile (+ frais postaux d'envoi en recommandé avec AR)	frais postaux
■ Chèque de banque	11,29
■ Frais d'opposition sur chèque ou chéquier (par semestre)	7,53

Les incidents liés aux chèques

■ Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	10,03
■ Forfait de rejet d'un chèque :	
■ inférieur à 50 €	30,00
■ égal ou supérieur à 50 €	50,00
■ Chèque émis en période d'interdiction bancaire	33,44

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, la blocage de la provision pour régularisation, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Les incidents ponctuels de paiement

■ Frais de mouvement irrégulier ou commission d'écartés : ■ par opération	6,82
--	------

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller clientèle, à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non, une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné. Afin d'éviter ces frais, veillez à garder votre compte en position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé. A défaut, nous vous recommandons de prendre contact rapidement avec votre conseiller.

■ Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive	25,08
■ Rejet d'un prélèvement (ou TIP) pour défaut de provision (maxi)	20,00
■ Rejet d'une échéance de prêt pour défaut de provision	32,00
■ Frais par Saisie Attribution/ Avis à Tiers Détenteur	70,00
■ Frais par Opposition Administrative	70,00
Maximum : 10% du montant de l'opposition	
■ Ouverture dossier contentieux	76,23



Accédez à votre banque à distance

Par internet

- Cyberplus (abonnement mensuel, hors coût de connexion)
 - Internet : www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr 9,00

Votre abonnement vous permet de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de votre Banque, aux services suivants: consultation de vos comptes et de vos encours de carte bancaire, possibilité d'effectuer des virements ou d'éditer des RIB. Si vous êtes titulaire d'une Convention de relation, ce service est inclus dans votre cotisation.

- Mesbanques (abonnement mensuel, hors coût de connexion)
 - 3 services 36,00
 - tous services 46,00

Le service Mesbanques.net vous permet d'accéder à l'ensemble de vos banques, avec un simple accès internet.

Par téléphone

- Serveur vocal Tonalité +
 - Composez le **qualifil** 0 892 892 292
0,337 € TTC / min

Le service à distance Tonalité + vous permettra de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations et de passer des ordres de bourse.

Par télétransmission

- Abonnement télétransmission (par mois) 45,00



Choisir une convention de relation

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits, à l'unité. Le prix de la convention dépend des options choisies.

Pack'Pro

cotisation mensuelle pour les conventions souscrites à compter du 20/10/2008 - à partir de (module de base) :

■ niveau 1	20,00
■ niveau 2	25,00
■ niveau 3	30,00
■ niveau 4	38,00



Gérer votre portefeuille boursier

Ordres de Bourse Euronext Paris

Montant des ordres	Commission de courtage*	Minimum de perception	Commission SRD
≤ 20 000 €	1,20 %	16,00 €	1,20 % minimum 16,00 €
compris entre 20 000 et 40 000 €	1,10 %		
> 40 000 €	1,00 %		

* Réduction de 50 % pour les ordres passés par le site Cyberplus

■ Achat ou vente reportée	0,30 %
■ Frais de souscription OPCVM <u>hors Groupe</u>	
■ France	35,00
■ Etranger	50,00

Droits de garde *

frais annuels par compte - maxi 204,85 €

■ Droits fixes	20,90
■ Frais forfaitaires par ligne de valeurs étrangères	41,81
■ Droits variables	
■ jusqu'à 100 000 €	0,37 %
■ au-delà	0,092 %



Gérer votre trésorerie

Les crédits court terme

- Mise en place ou renouvellement
 - frais de dossier - coût proportionnel au montant du crédit 1,00 %
 - minimum 150,00
 - maximum 600,00
- Découvert du compte convenu et formalisé :
Le taux d'arrêté des intérêts débiteurs est révisé chaque trimestre en fonction de l'évolution des conditions de marché. Le TEG figure sur le relevé de compte.
- Commission de suivi (par trimestre, si le compte a été débiteur plus de 75 jours et le solde moyen débiteur > 300 €) 110,00

Les cessions de créances professionnelles (loi Dailly)

- Remise (par bordereau) 5,00
- Relevé de facturation 7,50
- Notification de créance 15,50
- Facture impayée 16,50

Les effets de commerce

- Traitement remise papier/disquette 5,00
- Traitement effets (par effet)
 - lettre de change relevé (LCR) papier 3,50
 - lettre de change magnétique ou télétransmise 0,45
 - présentation à l'acceptation/prorogation 16,50
 - changement de domiciliation/demande d'avis de sort 16,50
 - retour d'impayés/réclamation 16,50
- LCR domiciliée et avisée gratuit
- LCR domiciliée non avisée 15,25
- Rejet d'effet pour défaut de provision 25,00

Financer vos projets

- Prêt moyen ou long terme
 - frais de dossier 1,00%
 - minimum 150,00

Les garanties

Pour les prêts, viennent s'ajouter aux frais de dossier, les frais de prise de garantie ainsi que la récupération des frais engagés par la banque (greffe, enregistrement).

Autres prestations

- Duplicata du tableau d'amortissement * 73,58
- Information caution (plafond : 3 opérations par an) 32,00
- Décompte de prêt 25,00

Location de coffres

Prix annuel, défini en fonction du volume du coffre.

- Coffre à partir de * : 53,10

Transmettre votre patrimoine

- Ouverture d'un dossier de succession (en pourcentage du montant de l'actif) * 0,84 %
 - minimum 37,62 € - maximum : 250,84 €



Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

Vos opérations de change

- Délivrance de chèques de voyage en euros - minimum : 4,03 € 1,50 %
- Encaissement de chèque de voyage :
 - en euros - minimum : 4,03 € 1,50 %
 - en devises 5,64
- Achat et vente de billets de banque étrangers 5,64

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire hors zone Euro :
 - commission proportionnelle au montant de la transaction 2,00 %
 - minimum 1,67
- Retrait d'espèces à un distributeur hors zone Euro 3,34

Vos virements vers l'étranger

- Frais d'Acquis SWIFT (par avis d'opéré) * 7,53
- Virement émis en euros, dans l'un des pays de l'Union Européenne, en mode «frais partagés» et inférieur à 50 000 € (VRE) 2,50
- Virement émis en Euro ou en devises, hors VRE, ou vers un pays hors EEE* - mini :
 - jusqu'à 76 225 € 13,50
 - au-delà de 76 225 € 0,10 %
 - 0,05 %

Vos virements en provenance de l'étranger

- Virement en Euro en provenance de l'EEE*
 - virement ≤ 50 000 € gratuit
 - virement > 50 000 € 22,00
- Virement en devises en provenance de l'international (hors EEE*) 13,50
 - + commission de change proportionnelle - minimum :

*EEE : Espace Economique Européen

A votre écoute

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Caisse Régionale de Crédit Maritime a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

2. Vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre Banque

*Crédit Maritime Bretagne-Normandie
Service Clients
2 allée Saint-Guénolé
29557 Quimper cedex 9*


NB : Seules certaines prestations exprimées Hors Taxes, et signalées par le symbole * sont assujetties à la TVA et peuvent donner lieu à récupération.



Le présent document recense les principales conditions tarifaires de nos produits et services. Celles-ci peuvent être modifiées à tout moment.

Pour toute information personnalisée, nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel.

www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr



Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie

Siège social :

Centre d'affaires Le Bignon - 2 rue du Bignon 35000 RENNES

Adresse postale :

2 allée Saint-Guénolé 29557 QUIMPER cedex 9

Société coopérative à capital variable - 775 577 745 RCS RENNES

Société de courtage en assurance, immatriculée au registre des intermédiaires d'assurance sous le n° 07 005 787.